

### SÉANCE du jeudi 8 avril 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Le Conseil Municipal de la Commune de SENLIS (Oise), légalement convoqué le 2 avril 2021 par Madame LOISELEUR, Maire, s'est assemblé le jeudi 8 avril 2021 à 18h30 dans la salle Polyvalente du Centre de Rencontre de l'Obélisque, exceptionnellement en lieu et place de la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33 - Présents : 30 - Pouvoirs : 3 - Votants : 33 - Absent : 0.

**Présents :** Mme LOISELEUR - Mme ROBERT - M. GAUDUBOIS - Mme SIBILLE - M. GUÉDRAS - Mme LUDMANN - M. NGUYEN PHUOC VONG - Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. REIGNAULT - Mme MIFSUD - M. LECOMTE - Mme BALOSSIER - M. CURTIL - Mme GORSE-CAILLOU - M. LEFEVRE - Mme MAUPAS - Mme PIERA - Mme GLASTRA - Mme BOUTEMY - M. DIEDRICH - M. BARON - Mme BONGIOVANNI - Mme VALLER - M. MARLOT - M. FLEURETTE - Mme PRUVOST-BITAR - Mme AUNOS - Mme REYNAL - Mme BENOIST - M. BOULANGER - **Ont donné mandat de voter en leur nom :** M. GAUDION à M. REIGNAULT - M. CHAPUIS à Mme ROBERT - M. GEOFFROY à Mme REYNAL - **Secrétaire de séance :** Mme VALLER - **Présidence de séance :** Mme LOISELEUR, Maire.

### N° 19 - AP/CP n° 1801 - Restauration des Grandes Orgues - Révision

#### Monsieur GAUDUBOIS expose :

Vu la délibération du 29 mars 2018 créant l'autorisation de programme/crédit de paiement numéro 1801,

Vu la délibération du 21 juillet 2020 modifiant l'autorisation de programme/crédit de paiement numéro 1801,

Conformément au règlement financier des AP/CP, notamment ses articles 3, 4 et 5,

Considérant que les travaux de restauration des Grandes Orgues ont débuté en 2018,

Considérant que ces travaux se poursuivront tout au long des années 2018 à 2022,

Considérant qu'il a été inscrit 350 000 euros de crédit de paiement au budget primitif 2021, il a lieu de modifier la durée et les crédits ouverts de l'autorisation de programme sur 2021 et 2022.

Il convient de réajuster cette opération en dépenses et en recettes.

	DEPENSES		RECETTES	
	Ancienne situation	Nouvelle situation	Ancienne situation	Nouvelle situation
<b>2018</b>	31 909,62 €	31 909,62 €		
<b>2019</b>	170 851,04 €	170 851,04 €		
<b>2020</b>	600 000,00 €	32 057,27 €	482 302,00 €	84 304,76 €
<b>2021</b>	350 000 €	705 807,46 €	444 329,28 €	697 079,02 €
<b>2022</b>	0,00 €	212 135,27 €	0,00 €	176 222,18 €
<b>TOTAL</b>	1 152 760,66 €	1 152 760,66 €	926 631,28 €	957 605,96 €

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 31 mars 2021


Les crédits de paiement sont inscrits au compte 2313/324 du budget de la Ville.

Les recettes sont inscrites aux comptes 10 251/01 (Dons et legs), 1322/324 (Région), 1323/324 (Département), 1388/324 (DRAC).

L'exposé entendu, **Madame le Maire** a soumis au vote ce projet de délibération et le **Conseil Municipal** à main levée et à l'unanimité,

- a adopté la nouvelle répartition des crédits de paiement pour cette opération.



  
Pascale LOISELEUR  
Maire de Senlis

### SÉANCE du jeudi 8 avril 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Le Conseil Municipal de la Commune de SENLIS (Oise), légalement convoqué le 2 avril 2021 par Madame LOISELEUR, Maire, s'est assemblé le jeudi 8 avril 2021 à 18h30 dans la salle Polyvalente du Centre de Rencontre de l'Obélisque, exceptionnellement en lieu et place de la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33 - Présents : 30 - Pouvoirs : 3 - Votants : 33 - Absent : 0.

**Présents :** Mme LOISELEUR - Mme ROBERT - M. GAUDUBOIS - Mme SIBILLE - M. GUÉDRAS - Mme LUDMANN - M. NGUYEN PHUOC VONG - Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. REIGNAULT - Mme MIFSUD - M. LECOMTE - Mme BALOSSIER - M. CURTIL - Mme GORSE-CAILLOU - M. LEFEVRE - Mme MAUPAS - Mme PIERA - Mme GLASTRA - Mme BOUTEMY - M. DIEDRICH - M. BARON - Mme BONGIOVANNI - Mme VALLER - M. MARLOT - M. FLEURETTE - Mme PRUVOST-BITAR - Mme AUNOS - Mme REYNAL - Mme BENOIST - M. BOULANGER - **Ont donné mandat de voter en leur nom :** M. GAUDION à M. REIGNAULT - M. CHAPUIS à Mme ROBERT - M. GEOFFROY à Mme REYNAL - **Secrétaire de séance :** Mme VALLER - **Présidence de séance :** Mme LOISELEUR, Maire.

### N° 20 - AP/CP n° 2001 - Pôle d'Echanges Multimodal - Révision

#### Monsieur GAUDUBOIS expose :

Vu la délibération du 21 juillet 2020 modifiant l'autorisation de programme/crédit de paiement numéro 2001,

Conformément au règlement financier des AP/CP, notamment ses articles 3, 4 et 5,

Considérant que les travaux ont débuté en 2020,

Considérant que ces travaux se poursuivront tout au long des années 2021 à 2022,

Considérant qu'il a été inscrit 1 944 000 euros de crédit de paiement au budget primitif 2021, il a lieu de modifier les crédits ouverts de l'autorisation de programme sur 2021 et 2022.

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 31 mars 2021,

Il convient de réajuster cette opération en dépenses et en recettes.

	DEPENSES		RECETTES	
	Ancienne situation	Nouvelle situation	Ancienne situation	Nouvelle situation
<b>2020</b>	120 000 €	<b>10 193,64 €</b>	0 €	<b>0 €</b>
<b>2021</b>	1 944 000 €	<b>949 198 €</b>	1 543 742 €	<b>717 023,73 €</b>
<b>2022</b>	1 238 000 €	<b>2 342 608,36 €</b>	925 719 €	<b>1 750 803,02 €</b>
<b>TOTAL</b>	3 302 000 €	<b>3 302 000 €</b>	2 469 461 €	<b>2 467 826,75 €</b>

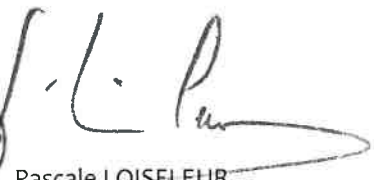
Les crédits de paiement sont inscrits au compte 2315/822 du budget de la Ville.

Les recettes sont inscrites au compte 1388/822 du budget de la Ville.

L'exposé entendu, **Madame le Maire** a soumis au vote ce projet de délibération et **le Conseil Municipal** à main levée et à l'unanimité des suffrages exprimés (7 abstentions : M. FLEURETTE, Mme PRUVOST-BITAR, Mme AUNOS, Mme REYNAL, Mme BENOIST, M. BOULANGER, M. GEOFFROY par le pouvoir donné à Mme REYNAL),

- a adopté la nouvelle répartition des crédits de paiement pour cette opération.



  
Pascale LOISELEUR  
Maire de Senlis

### SÉANCE du jeudi 8 avril 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Le Conseil Municipal de la Commune de SENLIS (Oise), légalement convoqué le 2 avril 2021 par Madame LOISELEUR, Maire, s'est assemblé le jeudi 8 avril 2021 à 18h30 dans la salle Polyvalente du Centre de Rencontre de l'Obélisque, exceptionnellement en lieu et place de la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33 - Présents : 30 - Pouvoirs : 3 - Votants : 33 - Absent : 0.

**Présents :** Mme LOISELEUR - Mme ROBERT - M. GAUDUBOIS - Mme SIBILLE - M. GUÉDRAS - Mme LUDMANN - M. NGUYEN PHUOC VONG - Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. REIGNAULT - Mme MIFSUD - M. LECOMTE - Mme BALOSSIER - M. CURTIL - Mme GORSE-CAILLOU - M. LEFEVRE - Mme MAUPAS - Mme PIERA - Mme GLASTRA - Mme BOUTEMY - M. DIEDRICH - M. BARON - Mme BONGIOVANNI - Mme VALLER - M. MARLOT - M. FLEURETTE - Mme PRUVOST-BITAR - Mme AUNOS - Mme REYNAL - Mme BENOIST - M. BOULANGER - **Ont donné mandat de voter en leur nom :** M. GAUDION à M. REIGNAULT - M. CHAPUIS à Mme ROBERT - M. GEOFFROY à Mme REYNAL - **Secrétaire de séance :** Mme VALLER - **Présidence de séance :** Mme LOISELEUR, Maire.

### N° 21 - AP/CP n° 2002 - Schéma d'aménagement Ordener Phase 1 et 2 - Révision

#### Monsieur GAUDUBOIS expose :

Vu la délibération du 21 juillet 2020 modifiant l'autorisation de programme/crédit de paiement numéro 2002,

Conformément au règlement financier des AP/CP, notamment ses articles 3, 4 et 5,

Considérant que les travaux ont débuté en 2020,

Considérant que ces travaux se poursuivront tout au long des années 2021 à 2024,

Considérant qu'il a été inscrit 1 944 000 euros de crédit de paiement au budget primitif 2021, il a lieu de modifier les crédits ouverts de l'autorisation de programme sur 2021 et 2022.

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 31 mars 2021,

Il convient de réajuster cette opération en dépenses et en recettes.

	DEPENSES		RECETTES	
	Ancienne situation	Nouvelle situation	Ancienne situation	Nouvelle situation
<b>2020</b>	120 000 €	17 040 €	0 €	24 000 €
<b>2021</b>	1 900 000 €	764 680,68 €	1 234 332 €	265 377,34 €
<b>2022</b>	500 000 €	1 476 600 €		955 911,46 €
<b>2023</b>	500 000 €	1 100 000 €		180 444 €
<b>2024</b>	500 000 €	1 100 000 €		180 444 €
<b>2025</b>	500 000 €	0 €		0 €
<b>TOTAL</b>	4 020 000 €	4 458 320,68 €	1 258 332 €	1 606 176,80 €

Les crédits de paiement sont inscrits au compte 2031/90, 2315/90, 2152/90 et 21538/90 du budget de la Ville.

Les recettes sont inscrites au compte 1381/90 du budget de la Ville.

L'exposé entendu, **Madame le Maire** a soumis au vote ce projet de délibération et **le Conseil Municipal** à main levée et à l'unanimité des suffrages exprimés (7 abstentions : M. FLEURETTE, Mme PRUVOST-BITAR, Mme AUNOS, Mme REYNAL, Mme BENOIST, M. BOULANGER, M. GEOFFROY par le pouvoir donné à Mme REYNAL),

- a adopté la nouvelle répartition des crédits de paiement pour cette opération.



  
Pascale LOISELEUR  
Maire de Senlis



## Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE du jeudi 8 avril 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Le Conseil Municipal de la Commune de SENLIS (Oise), légalement convoqué le 2 avril 2021 par Madame LOISELEUR, Maire, s'est assemblé le jeudi 8 avril 2021 à 18h30 dans la salle Polyvalente du Centre de Rencontre de l'Obélisque, exceptionnellement en lieu et place de la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33 - Présents : 30 - Pouvoirs : 3 - Votants : 33 - Absent : 0.

**Présents :** Mme LOISELEUR - Mme ROBERT - M. GAUDUBOIS - Mme SIBILLE - M. GUÉDRAS - Mme LUDMANN - M. NGUYEN PHUOC VONG - Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. REIGNAULT - Mme MIFSUD - M. LECOMTE - Mme BALOSSIER - M. CURTIL - Mme GORSE-CAILLOU - M. LEFEVRE - Mme MAUPAS - Mme PIERA - Mme GLASTRA - Mme BOUTEMY - M. DIEDRICH - M. BARON - Mme BONGIOVANNI - Mme VALLER - M. MARLOT - M. FLEURETTE - Mme PRUVOST-BITAR - Mme AUNOS - Mme REYNAL - Mme BENOIST - M. BOULANGER - **Ont donné mandat de voter en leur nom :** M. GAUDION à M. REIGNAULT - M. CHAPUIS à Mme ROBERT - M. GEOFFROY à Mme REYNAL - **Secrétaire de séance :** Mme VALLER - **Présidence de séance :** Mme LOISELEUR, Maire.

### N° 22 - AP/CP n° ASS2001 BP Assainissement - Diagnostic réseau assainissement - Révision

#### Monsieur GAUDUBOIS expose :

Vu la délibération du 21 juillet 2020 créant l'autorisation de programme/crédit de paiement numéro ASS2001,

Conformément au règlement financier des AP/CP, notamment ses articles 3, 4 et 5,

Considérant que l'opération diagnostic des réseaux d'assainissement a été notifiée le 07 décembre 2020,

Considérant que la notification du bureau d'étude a permis de connaître le montant exacte de l'opération et ainsi réduire son montant initial estimatif,

Considérant que les études se poursuivront tout au long des années 2021 à 2023,

Considérant qu'il a été inscrit 216 000 euros de crédits de paiement au budget primitif 2020, il n'y a pas lieu de mobiliser inutilement des crédits au budget supplémentaire 2021,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 31 mars 2021,

Il convient de réajuster les crédits de paiement pour cette opération.

Montant global de l'AP initial estimatif :	540 000,00 €
Crédits de paiement réalisés en 2020 :	0,00 €
Crédits de paiement prévus pour 2021 :	216 000 €
Crédits de paiement prévus pour 2022 :	216 000,00 €

#### Nouvelle répartition des crédits de paiement :

Montant global de l'AP après notification du bureau d'étude :	461 875,00 €
Crédits de paiement réalisés en 2020 :	0,00 €
Crédits de paiement 2021 :	185 860 €
Crédits de paiement 2022 :	183 640 €
Crédits de paiement 2023 :	92 375 €

Les crédits de paiement sont inscrits au compte 2031 du budget d'Assainissement.

L'exposé entendu, **Madame le Maire** a soumis au vote ce projet de délibération et **le Conseil Municipal** à main levée et à l'unanimité,

- a adopté le nouveau montant global de l'AP, la modification du calendrier de l'AP, ainsi que la nouvelle répartition des crédits de paiement pour cette opération.



Pascale LOISELEUR  
Maire de Senlis

### SÉANCE du jeudi 8 avril 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Le Conseil Municipal de la Commune de SENLIS (Oise), légalement convoqué le 2 avril 2021 par Madame LOISELEUR, Maire, s'est assemblé le jeudi 8 avril 2021 à 18h30 dans la salle Polyvalente du Centre de Rencontre de l'Obélisque, exceptionnellement en lieu et place de la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33 - Présents : 30 - Pouvoirs : 3 - Votants : 33 - Absent : 0.

**Présents :** Mme LOISELEUR - Mme ROBERT - M. GAUDUBOIS - Mme SIBILLE - M. GUÉDRAS - Mme LUDMANN - M. NGUYEN PHUOC VONG - Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. REIGNAULT - Mme MIFSUD - M. LECOMTE - Mme BALOSSIER - M. CURTIL - Mme GORSE-CAILLOU - M. LEFEVRE - Mme MAUPAS - Mme PIERA - Mme GLASTRA - Mme BOUTEMY - M. DIETRICH - M. BARON - Mme BONGIOVANNI - Mme VALLER - M. MARLOT - M. FLEURETTE - Mme PRUVOST-BITAR - Mme AUNOS - Mme REYNAL - Mme BENOIST - M. BOULANGER - **Ont donné mandat de voter en leur nom :** M. GAUDION à M. REIGNAULT - M. CHAPUIS à Mme ROBERT - M. GEOFFROY à Mme REYNAL - **Secrétaire de séance :** Mme VALLER - **Présidence de séance :** Mme LOISELEUR, Maire.

### N° 23 - AP/CP n° ASS2002 BP Assainissement - Schéma de gestion des eaux pluviales - Révision

#### Monsieur GAUDUBOIS expose :

Vu la délibération du 21 juillet 2020 créant l'autorisation de programme/crédit de paiement numéro ASS2002,

Conformément au règlement financier des AP/CP, notamment ses articles 3, 4 et 5,

Considérant que l'opération optimisation du réseau de collecte et de la station d'épuration de Senlis par la réalisation d'un schéma de gestion des eaux pluviales a été notifiée le 17 mars 2021,

Considérant que la notification du bureau d'étude a permis de connaître le montant exacte de l'opération et ainsi réduire son montant initial estimatif,

Considérant que les études se poursuivront tout au long des années 2021 à 2023,

Considérant qu'il a été inscrit 42 000 euros de crédits de paiement au budget primitif 2020, il n'y a pas lieu de mobiliser inutilement des crédits au budget supplémentaire 2021,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 31 mars 2021,

Il convient de réajuster les crédits de paiement pour cette opération.

Montant global de l'AP initial estimatif :	210 000,00 €
Crédits de paiement réalisés en 2020 :	0,00 €
Crédits de paiement prévus pour 2021 :	126 000 €
Crédits de paiement prévus pour 2022 :	42 000,00 €

#### Nouvelle répartition des crédits de paiement :

Montant global de l'AP après notification du bureau d'étude :	108 410,00 €
Crédits de paiement réalisés en 2020 :	0,00 €
Crédits de paiement 2021 :	54 205,00 €
Crédits de paiement 2022 :	42 664,00 €
Crédits de paiement 2023 :	11 541,00 €

Les crédits de paiement sont inscrits au compte 2031 du budget d'Assainissement.

L'exposé entendu, **Madame le Maire** a soumis au vote ce projet de délibération et **le Conseil Municipal** à main levée et à **l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : Mme REYNAL),**

- a adopté le nouveau montant global de l'AP, la modification du calendrier de l'AP, ainsi que la nouvelle répartition des crédits de paiement pour cette opération.



*P. Loiseur*  
Pascale LOISELEUR  
Maire de Senlis



## Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE du jeudi 8 avril 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Le Conseil Municipal de la Commune de SENLIS (Oise), légalement convoqué le 2 avril 2021 par Madame LOISELEUR, Maire, s'est assemblé le jeudi 8 avril 2021 à 18h30 dans la salle Polyvalente du Centre de Rencontre de l'Obélisque, exceptionnellement en lieu et place de la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33 - Présents : 31 - Pouvoirs : 2 - Votants : 33 - Absent : 0.

**Présents :** Mme LOISELEUR - Mme ROBERT - M. GAUDUBOIS - Mme SIBILLE - M. GUÉDRAS - Mme LUDMANN - M. NGUYEN PHUOC VONG - Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. REIGNAULT - Mme MIFSUD - M. LECOMTE - Mme BALOSSIER - M. CURTIL - Mme GORSE-CAILLOU - M. LEFEVRE - M. GAUDION - Mme MAUPAS - Mme PIERA - Mme GLASTRA - Mme BOUTEMY - M. DIEDRICH - M. BARON - Mme BONGIOVANNI - Mme VALLER - M. MARLOT - M. FLEURETTE - Mme PRUVOST-BITAR - Mme AUNOS - Mme REYNAL - Mme BENOIST - M. BOULANGER - **Ont donné mandat de voter en leur nom :** M. CHAPUIS à Mme ROBERT - M. GEOFFROY à Mme REYNAL - **Secrétaire de séance :** Mme VALLER - **Présidence de séance :** Mme LOISELEUR, Maire.

### N° 24 - AP/CP n° 2104 BP VILLE - Poches de stationnement - Création

#### Monsieur GAUDUBOIS expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997,

Vu l'instruction codificatrice M14,

Vu l'avis de la commission finances du 31 mars 2020,

Conformément au règlement financier des AP/CP, notamment ses articles 3, 4 et 5,

Considérant que le vote en AP/CP est nécessaire au montage de ce dossier,

Considérant que la maîtrise d'œuvre sera lancée en 2021, que le début des travaux est prévu également en 2021 et se poursuivront jusqu'en 2022, puis que le montant estimatif des travaux prévus sur le dossier de création de poches de stationnement s'élève à 2 015 880,29 € TTC,

Les crédits de paiement doivent s'étaler sur la durée des travaux, soit les années 2021 et 2022. En conséquence, et pour ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget 2021, il convient de voter une Autorisation de Programme pour les 2 015 880,29 € TTC concernés.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

**Article 1<sup>er</sup> :** de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :

Montant global de l'AP : 2 015 880,29 euros

CP 2021 : 744 148 euros

CP 2022 : 1 271 723,29 euros

**Article 2 :** que les reports de crédits de paiement se feront sur les CP de l'année N+1 automatiquement.

**Article 3 :** le plan de financement potentiel s'établit comme suit :

FCTVA : 275 570,83 euros

Autofinancement : 396 389,27 euros

Subventions : 1 343 920,19 euros

Les demandes de participation sont en cours d'élaboration, l'autofinancement sera ajusté en fonction des notifications des subventions.

Les crédits de paiement sont inscrits au compte 2128/822 du budget de la Ville.

Les recettes seront inscrites au compte 1388/822 du budget de la Ville

L'exposé entendu, **Madame le Maire** a soumis au vote ce projet de délibération et **le Conseil Municipal** à main levée et à l'unanimité des suffrages exprimés (7 abstentions : M. FLEURETTE, Mme PRUVOST-BITAR, Mme AUNOS, Mme REYNAL, Mme BENOIST, M. BOULANGER, M. GEOFFROY par le pouvoir donné à Mme REYNAL),

- a adopté la répartition des crédits de paiement pour cette opération.



Pascale LOISELEUR  
Maire de Senlis



## Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE du jeudi 8 avril 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Le Conseil Municipal de la Commune de SENLIS (Oise), légalement convoqué le 2 avril 2021 par Madame LOISELEUR, Maire, s'est réuni le jeudi 8 avril 2021 à 18h30 dans la salle Polyvalente du Centre de Rencontre de l'Obélisque, exceptionnellement en lieu et place de la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33 - Présents : 31 - Pouvoirs : 2 - Votants : 33 - Absent : 0.

**Présents :** Mme LOISELEUR - Mme ROBERT - M. GAUDUBOIS - Mme SIBILLE - M. GUÉDRAS - Mme LUDMANN - M. NGUYEN PHUOC VONG - Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. REIGNAULT - Mme MIFSUD - M. LECOMTE - Mme BALOSSIER - M. CURTIL - Mme GORSE-CAILLOU - M. LEFEVRE - M. GAUDION - Mme MAUPAS - Mme PIERA - Mme GLASTRA - Mme BOUTEMY - M. DIEDRICH - M. BARON - Mme BONGIOVANNI - Mme VALLER - M. MARLOT - M. FLEURETTE - Mme PRUVOST-BITAR - Mme AUNOS - Mme REYNAL - Mme BENOIST - M. BOULANGER - **Ont donné mandat de voter en leur nom :** M. CHAPUIS à Mme ROBERT - M. GEOFFROY à Mme REYNAL - **Secrétaire de séance :** Mme VALLER - **Présidence de séance :** Mme LOISELEUR, Maire.

### N° 25 - AP/CP n° 2103 BP VILLE - Rue des Jardiniers Partie 2 - Création

#### Monsieur GAUDUBOIS expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997,

Vu l'instruction codificatrice M14,

Vu l'avis de la commission finances du 31 mars 2020,

Conformément au règlement financier des AP/CP, notamment ses articles 3, 4 et 5,

Considérant que le vote en AP/CP est nécessaire au montage de ce dossier,

Considérant que la maîtrise d'œuvre sera lancée en 2021, que le début des travaux est prévu également en 2021 et se poursuivront jusqu'en 2022, puis que le montant estimatif des travaux prévus sur le dossier de la rue des jardiniers Partie 2 s'élève à 550 000 € TTC,

Les crédits de paiement doivent s'étaler sur la durée des travaux, soit les années 2021 et 2022. En conséquence, et pour ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget 2021, il convient de voter une Autorisation de Programme pour les 550 000 € TTC concernés.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

**Article 1<sup>er</sup> :** de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :

Montant global de l'AP :	550 000 euros
CP 2021 :	285 000 euros
CP 2022 :	265 000 euros

**Article 2 :** que les reports de crédits de paiement se feront sur les CP de l'année N+1 automatiquement.

**Article 3 :** le plan de financement potentiel s'établit comme suit :

FCTVA :	75 185 euros
Autofinancement :	108 148 euros
Subventions :	366 667 euros

Les demandes de participation sont en cours d'élaboration, l'autofinancement sera ajusté en fonction des notifications des subventions.

Les crédits de paiement sont inscrits au compte 2315/822 du budget de la Ville.

Les recettes seront inscrites au compte 1388/822 du budget de la Ville.

L'exposé entendu, **Madame le Maire** a soumis au vote ce projet de délibération et **le Conseil Municipal** à main levée et à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : M. BOULANGER),

- a adopté la répartition des crédits de paiement pour cette opération.



Mairie de Senlis  
Pascale LOISELEUR  
Maire de Senlis



## Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE du jeudi 8 avril 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Le Conseil Municipal de la Commune de SENLIS (Oise), légalement convoqué le 2 avril 2021 par Madame LOISELEUR, Maire, s'est assemblé le jeudi 8 avril 2021 à 18h30 dans la salle Polyvalente du Centre de Rencontre de l'Obélisque, exceptionnellement en lieu et place de la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33 - Présents : 31 - Pouvoirs : 2 - Votants : 33 - Absent : 0.

**Présents :** Mme LOISELEUR - Mme ROBERT - M. GAUDUBOIS - Mme SIBILLE - M. GUÉDRAS - Mme LUDMANN - M. NGUYEN PHUOC VONG - Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. REIGNAULT - Mme MIFSUD - M. LECOMTE - Mme BALOSSIER - M. CURTIL - Mme GORSE-CAILLOU - M. LEFEVRE - M. GAUDION - Mme MAUPAS - Mme PIERA - Mme GLASTRA - Mme BOUTEMY - M. DIETRICH - M. BARON - Mme BONGIOVANNI - Mme VALLER - M. MARLOT - M. FLEURETTE - Mme PRUVOST-BITAR - Mme AUNOS - Mme REYNAL - Mme BENOIST - M. BOULANGER - **Ont donné mandat de voter en leur nom :** M. CHAPUIS à Mme ROBERT - M. GEOFFROY à Mme REYNAL - **Secrétaire de séance :** Mme VALLER - **Présidence de séance :** Mme LOISELEUR, Maire.

### N° 26 - AP/CP n° 2102 BP VILLE - Groupe scolaire Beauval - Création

#### Monsieur GAUDUBOIS expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997,

Vu l'instruction codificatrice M14,

Vu l'avis de la commission finances du 31 mars 2020,

Conformément au règlement financier des AP/CP, notamment ses articles 3, 4 et 5,

Considérant que le vote en AP/CP est nécessaire au montage de ce dossier,

Considérant que la maîtrise d'œuvre sera lancée en 2021, que le début des travaux est prévu également en 2021 et se poursuivront jusqu'en 2022, puis que le montant estimatif des travaux prévus sur le dossier de l'école maternelle BEAUVAL s'élève à 1 032 000 € TTC,

Les crédits de paiement doivent s'étaler sur la durée des travaux, soit les années 2021 et 2022. En conséquence, et pour ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget 2021, il convient de voter une Autorisation de Programme pour les 1 032 000 € TTC concernés.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

**Article 1<sup>er</sup> :** de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :

Montant global de l'AP :	1 032 000 euros
CP 2021 :	280 000 euros
CP 2022 :	752 000 euros

**Article 2 :** que les reports de crédits de paiement se feront sur les CP de l'année N+1 automatiquement.

**Article 3 :** le plan de financement potentiel s'établit comme suit :

FCTVA :	141 074,40 euros
Autofinancement :	202 925,60 euros
Subventions :	688 000 euros

Les demandes de participation sont en cours d'élaboration, l'autofinancement sera ajusté en fonction des notifications des subventions.

Les crédits de paiement sont inscrits au compte 2313/211 du budget de la Ville.

Les recettes seront inscrites au compte 1388/211 du budget de la Ville.

*L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité des suffrages exprimés (7 abstentions : M. FLEURETTE, Mme PRUVOST-BITAR, Mme AUNOS, Mme REYNAL, Mme BENOIST, M. BOULANGER, M. GEOFFROY par le pouvoir donné à Mme REYNAL),*

- a adopté la répartition des crédits de paiement pour cette opération.



*P. Loiseur*  
Pascale LOISELEUR  
Maire de Senlis



## Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE du jeudi 8 avril 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Le Conseil Municipal de la Commune de SENLIS (Oise), légalement convoqué le 2 avril 2021 par Madame LOISELEUR, Maire, s'est réuni le jeudi 8 avril 2021 à 18h30 dans la salle Polyvalente du Centre de Rencontre de l'Obélisque, exceptionnellement en lieu et place de la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33 - Présents : 31 - Pouvoirs : 2 - Votants : 33 - Absent : 0.

**Présents :** Mme LOISELEUR - Mme ROBERT - M. GAUDUBOIS - Mme SIBILLE - M. GUÉDRAS - Mme LUDMANN - M. NGUYEN PHUOC VONG - Mme PALIN SAINTE AGATHE - M. REIGNAULT - Mme MIFSUD - M. LECOMTE - Mme BALOSSIER - M. CURTIL - Mme GORSE-CAILLOU - M. LEFEVRE - M. GAUDION - Mme MAUPAS - Mme PIERA - Mme GLASTRA - Mme BOUTEMY - M. DIEDRICH - M. BARON - Mme BONGIOVANNI - Mme VALLER - M. MARLOT - M. FLEURETTE - Mme PRUVOST-BITAR - Mme AUNOS - Mme REYNAL - Mme BENOIST - M. BOULANGER - **Ont donné mandat de voter en leur nom :** M. CHAPUIS à Mme ROBERT - M. GEOFFROY à Mme REYNAL - **Secrétaire de séance :** Mme VALLER - **Présidence de séance :** Mme LOISELEUR, Maire.

### N° 27 - AP/CP n° 2101 BP VILLE - Conservatoire de Musique et de Danse - Création

#### Monsieur GAUDUBOIS expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997,

Vu l'instruction codificatrice M14,

Vu l'avis de la commission finances du 31 mars 2020,

Conformément au règlement financier des AP/CP, notamment ses articles 3, 4 et 5,

Considérant que le vote en AP/CP est nécessaire au montage de ce dossier,

Considérant que la maîtrise d'œuvre sera lancée en 2021, que le début des travaux est prévu en 2022 et se poursuivront jusqu'en 2024, puis que le montant estimatif des travaux prévus sur le dossier du conservatoire de musique et de danse s'élève à 6 558 000 € TTC,

Les crédits de paiement doivent s'étaler sur la durée des travaux, soit les années 2021, 2022, 2023 et 2024. En conséquence, et pour ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget 2021, il convient de voter une Autorisation de Programme pour les 6 558 000 € TTC concernés.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

**Article 1er :** de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :

Montant global de l'AP :	6 558 000 euros
CP 2021 :	210 000 euros
CP 2022 :	1 699 000 euros
CP 2023 :	2 949 000 euros
CP 2024 :	1 700 000 euros

**Article 2 :** que les reports de crédits de paiement se feront sur les CP de l'année N+1 automatiquement.

**Article 3 :** le plan de financement potentiel s'établit comme suit :

FCTVA : 896 478,60 euros

Autofinancement : 1 289 521,40 euros  
Subventions : 4 372 000,00 euros

Les demandes de participation sont en cours d'élaboration, l'autofinancement sera ajusté en fonction des notifications des subventions.

Les crédits de paiement sont inscrits au compte 2313/311 du budget de la Ville.

Les recettes seront inscrites au compte 1388/311 du budget de la Ville.

L'exposé entendu, **Madame le Maire** a soumis au vote ce projet de délibération et **le Conseil Municipal** à main levée et à l'unanimité des suffrages exprimés (7 abstentions : M. FLEURETTE, Mme PRUVOST-BITAR, Mme AUNOS, Mme REYNAL, Mme BENOIST, M. BOULANGER, M. GEOFFROY par le pouvoir donné à Mme REYNAL),

- a adopté la répartition des crédits de paiement pour cette opération.



Pascale LOISELEUR  
Maire de Senlis